

## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 31 mars 2025

Ouverture de la séance : 20h50

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOGERS

Absents excusés : Jocelyne BASSE (pouvoir à Isabelle OCCELLI)  
Frédéric HENRY (pouvoir à Catherine BORGNE)  
Boris LECORDIER (pouvoir à Richard FLAHAUT)

Convocation distribuée le 24 mars 2025

Approbation du CR du 16 décembre 2024 : pas de remarque

Approbation à l'unanimité

### 1. Vote du Compte Administratif 2024 de la commune

Après rappel des résultats de l'année 2023 et reports votés au BP 2024, soit

Exercice 2023	Résultat 2023	Report BP 2024
Fonctionnement	220 666.88	70 666.88
Investissement	160 696.35	160 696.35

et lecture des dépenses et des recettes de l'exercice 2024 de la Commune, soit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Solde	Résultat de fonctionnement	
Exercice 2024	559 321.52	425 754.29	133 567.23	204 234.11	
Résultat reporté N-1	70 666.88		70 666.88		
Résultat total net 2022	629 988.40	425 754.29	204 234.11		

Investissement	Recettes	Dépenses	Solde	Résultat d'investissement	
Exercice 2024	223 373.57	124 039.43	99 334.14	260 030.49	
Résultat reporté N-1	160 696.35		160 696.35		
Résultat Cumulé	384 069.92	124 039.43	260 030.49		

Soit un résultat cumulé 2024 de

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	
<b>Résultat de clôture 2024</b>	204 234.11	260 030.49	<b>464 264.60</b>

Madame le Maire étant sortie et sous la présidence de Monsieur Richard FLAHAUT,  
doyen de la séance :  
Vote à l'unanimité

2. **Vote du Compte de Gestion 2024** établi par Madame la Trésorière et identique au Compte Administratif :  
Vote à l'unanimité
3. **Affectation du résultat 2024 de la commune**  
Le résultat de clôture étant de 464 264.60€, Vote à l'unanimité de l'affectation et des reports sur 2025

Affectation au 1068	<b>150 000,00</b>	<i>Excédents de fonctionnement capitalisés 1068</i>
Report en Fonctionnement	<b>54 234.11</b>	<i>Résultat de Fonctionnement reporté 002</i>
Report en Investissement	<b>260 030.49</b>	<i>Excédents d'investissement 001</i>

Vote à l'unanimité

4. **Vote des taux d'imposition 2025** : identiques à ceux votés en 2024  
Taxe d'Habitation \*\* : 11,30%  
Taxe foncières bâti : 25,21%  
Taxe foncière non bâti : 37.43 %  
\*\* Applicable aux résidences secondaires

Vote à l'unanimité

#### **5. Vote des subventions communales**

ADMR	200,00 €
Anciens Combattants	250,00 €
AREC	200,00 €
Association Le Val d'Hisséra	100,00 €
Association La Turquoise	100.00 €

Caneton Club	150,00 €
Club de foot d'Asnières	100,00 €
Club de tennis de Viarmes	100,00 €
Coopérative Scolaire	4 500,00 €
Croix Rouge Française	150,00 €
Ecole de danse d'Asnières	100,00 €
Ecole de musique de Persan	300,00 €
Sapeurs-Pompiers	200,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	100.00 €
Tir à l'arc de Viarmes	100,00 €
Gymnastique volontaire	200,00 €
Comité des Anciens	4 000.00 €
Comité des Fêtes	2 500.00 €
Divers	650.00 €

Vote à l'unanimité

#### **6. Budget Primitif 2025 de la commune :**

Section de fonctionnement : Dépenses : 546 847.11€ Recettes : 546 847.11€  
 Section d'investissement : Dépenses : 760 361.84€ Recettes : 760 361.84€  
 Vote à l'unanimité

#### **7. Mise en œuvre du Compte Financier Unique**

Conformément à l'article 205 de la Loi de Finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023, le compte financier unique doit se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public pour ne former qu'un seul compte, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. Le compte financier unique permet de simplifier la production des comptes en supprimant les doublons et favorise une présentation rationalisée et simplifiée de l'information financière pour les élus en permettant de notamment croiser la vision budgétaire et la vision patrimoniale des comptes.

Il est proposé au Conseil Municipal, La mise en œuvre effective du Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2025 pour la commune de Noisy sur Oise.

Vote à l'unanimité

#### **8. Modification des statuts du SIECCAO**

Pas de remarque : Approbation à l'unanimité

### **Informations diverses**

- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
- Décisions du Maire pour demandes de subvention
  - 2<sup>ème</sup> phase projet de vidéo-protection
  - Travaux de voirie / marquage stationnement, sécurisation et aménagement du carrefour
- Communication d'une pétition des habitants de la rue de Beaumont /vitesse excessive des bus : contrôles demandés à la brigade de gendarmerie de Luzarches-Asnières
- Passage de la randonnée des véhicules anciens sur les bords de l'Oise le 17 mai
- Activités du comité des fêtes

Fin de la séance à 22h30